

Le développement territorial de la lecture publique : éléments de rétroprospective

Dominique Lahary

Intervention aux [journées d'étude de l'ADBBDP](#) organisées à Metz (Moselle) du 12 au 14 novembre 2004 sous le titre **Les missions des BDP**.

Ce texte figure également dans :

- *Les missions des bibliothèques départementales : du modèle imposé au modèle libéré ?*, Actes des journées d'étude de l'ADBBDP, 12-14 novembre 2001, ADBBDP, 2003 [imprimé]
- *Lecture publique et territoires : trente ans de mutations en BDP*, colloque de Montbrison, 24-25 octobre 2003, Villeurbanne, presses de l'Esssib, 2005.

Table des matières

1. Un demi-siècle de modèles pour la lecture publique française.....	3
1.1. Retour vers les années 1960 et 1970.....	3
1.2. L'introuvable échelon régional.....	6
1.3. Le cas des BCP.....	7
1.4. La bibliothèque publique, modèle du centre contre la périphérie ?.....	9
1.5. La bibliothèque publique, modèle de la ville pour la campagne ?.....	11
1.6. L'État, la loi, les bibliothèques.....	13
1.7. Le sourire du chat (qu'est-ce qu'une bibliothèque ?).....	14
2. Décentralisation et territoires.....	15
2.1. Problématiques de la décentralisation.....	15
2.2. Territoires pertinents ou approche pertinente des territoires ?.....	18
3. Prospective et scénarios.....	21
4. Retour sur la lecture... publique.....	23
4.1. Lecture, lecture publique, bibliothèque publique.....	24
4.2. Fondements.....	25
4.3. Missions, objectifs, inégalité.....	27
4.4. Réseautage.....	28
4.5. État ?.....	28
Conclusion.....	29
Remerciements.....	31

Pour ma part je préfère me tourner résolument vers l'avenir !... Un monde nouveau se crée sous nos yeux : Demain, grâce aux extraordinaires progrès de la science, l'humanité libérée des servitudes matérielles pourra enfin se consacrer librement aux joies de l'esprit.

Edgar P. Jacobs, *Le piège diabolique*, 1962 (Les aventures de Blake et Mortimer) ¹

Bien poser un problème n'est pas le supposer d'avance résolu.

Jean Baudrillard, préface à *l'Immoraliste* d'André Gide.

Au terme de ces journées d'étude, je ne me livrerai pas au traditionnel impromptu consistant à synthétiser les interventions et débats ou à livrer une impression générale. Bien que j'aie pris plaisir et intérêt à entendre de tels exercices, j'ai préféré fouiller la mémoire de notre profession et j'ai cherché à écouter et à vous faire entendre ceux qui ont imaginé et écrit en matière de territoires et de prospective, afin de proposer quelques pistes pour les années qui viennent.

1. Un demi-siècle de modèles pour la lecture publique française

Comment répartir un réseau cohérent de lecture publique sur un territoire ? Cette idée qui obsède ces temps-ci nombre de responsables de bibliothèques départementales a déjà fait depuis longtemps l'objet de réflexions, de projets, de polémiques.

1.1. Retour vers les années 1960 et 1970

Il y a une époque où un cercle de bibliothécaires s'est engagé dans une réflexion territoriale opiniâtre. Ces collègues avaient choisi de se placer du point de vue du public. Ils ont cherché à établir comment, en partant de la population, de sa répartition sur le territoire, on pouvait construire une architecture de bibliothèques publiques, avec à la tête « *une bibliothèque publique centrale possédant un fonds d'étude sérieux [on ne parlerait plus ainsi aujourd'hui], salle d'étude, salle d'animation service pour jeunes, catalogage [...]; des bibliothèques publiques annexes dans les quartiers, grands ensembles urbains [...], dans les villes à partir de 3 000 habitants, dans les lycées, collèges, établissements hospitaliers, prisons, etc. ; deux bibliobus ou plus [...] desservant groupes scolaires primaires et villages toutes les deux semaines* », le tout chargé de « *desservir une population de 100 000 habitants* ».

Ceux qui ont vécu cette époque auront reconnu la « bibliothèque de secteur ».

Celle-ci se déclinait en annexes et bibliobus. On trouvait à un échelon supérieur une « bibliothèque régionale de prêt », avec services culturels, documentation

¹ Cet épisode se déroule en grande partie au château de La Roche-Guyon (Val-d'Oise) où a été célébré en octobre 1999 le trentenaire de la création de la Bibliothèque départementale du Val-d'Oise.

régionale, prêt interbibliothèque, ayant vocation à recevoir toute la production imprimée française.

La clé de voûte du dispositif, et c'est là que cela commence à se gâter, était la « nationalisation du personnel municipal » ... catégories A et B seulement.

Ce texte, qu'on peut qualifier de révolutionnaire, est issu des assises des bibliothèques de juillet 1968, qui se sont tenues dans la foulée d'un certain mois de mai que vous savez².

Les promoteurs de cette très importante réflexion³, la plus importante sans doute qui ait été menée sur ce thème avant celle qui nous occupe actuellement, avaient commencé à élaborer ces projets dès le milieu des années 1960. Ils ont persévéré bien au-delà des assises de 1968. Ce fut la position officielle de la section des bibliothèques publiques de l'ABF jusqu'en 1975.

Elle nous intéresse notamment parce qu'elle reposait sur une critique de la BCP : « *Le projet de bibliothèque de secteur repose sur l'idée générale suivante : il ne doit pas y avoir une lecture publique urbaine et une lecture publique rurale. Tous les citoyens quel que soit leur âge, leur situation familiale ou sociale, leur lieu de travail, de repos, de loisir, leur niveau de culture générale, doivent avoir un accès aux livres et autres moyens de formation et de distraction dans les mêmes conditions, avec les mêmes facilités*⁴. »

« *Il ne doit pas y avoir une lecture publique rurale et une lecture publique urbaine* » : cette phrase, on l'a relue plus récemment sous la plume d'André Ansroul, actuel directeur de la BDP de Meurthe-et-Moselle⁵. Pour Michel Bouvy, un des principaux promoteurs de la bibliothèque de secteur et ancien directeur de la BCP de Moselle, les BCP sont « *plus des entrepôts de livres que de véritables bibliothèques* », souvent reléguées « *dans les zones industrielles des villes* »⁶. Il remarque que quand les BCP ont été créées en 1945 ce modèle n'existait pas encore en France. On a donc créé une architecture, un système,

2 Assises nationales des bibliothèques, 6-7 juillet 1968, ronéoté. Publiées également dans le *Bulletin d'informations* [de l'Association des bibliothécaires français] n°61, 4^e trimestre 1968. Le document est signé par le Président Michel Bouvy et le secrétaire Guy Baudin de la commission des bibliothèques publiques des Assises nationales. On trouvera d'autres descriptions du schéma de bibliothèque de secteur, et notamment : Albert Ronsin, « La bibliothèque de secteur », *Lecture et bibliothèques* n°33-34, janvier-juin 1975.

3 Michel Bouvy, qui fut directeur de la BCP de la Moselle puis de la bibliothèque municipale de Cambrai, Albert Ronsin, directeur de la bibliothèque de Saint-Dié-des-Vosges, Guy Baudin, responsable du Bureau des bibliothèques de la Ville de Paris...

4 " Albert Ronsin, « Propositions pour une nouvelle structure des médiathèques publiques « en France », *Médiathèques publiques* n°49, janvier-mars 1979.

5 André Ansroul, « Bibliothèques municipales et Bibliothèque départementale dans l'agglomération nancéienne », *Mémoires pour demain : Mélanges en l'honneur de Albert Ronsin, Gérard Thirion, Guy Vaucel*, Association des bibliothécaires français, 1995.

mais sans référence au modèle de la bibliothèque publique telle qu'elle ne s'est seulement développée qu'au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. Louis Yvert, contradicteur déclaré de Michel Bouvy, admettra lui aussi que « *la BCP n'est pas une bibliothèque*⁷ ».

Les défenseurs de la bibliothèque de secteur avancent deux idées forces :

- la lecture publique doit être organisée sur une base territoriale, en réseaux hiérarchisés mêlant zones rurales et zones urbaines ;
- le modèle de la bibliothèque ouverte au public en est la pierre angulaire et la tête de réseau ne saurait être autre chose qu'une bibliothèque publique.

Ce même groupe a d'ailleurs contribué à implanter le mot médiathèque en France. La première médiathèque française ainsi nommée aurait été celle de Cambrai, avec un classement qu'on appelait « multimédia » (on dirait aujourd'hui « multisupport »), et sa revue *Lecture et bibliothèques* fut rebaptisée en 1975 *Médiathèques publiques*⁸.

Une bataille d'idées a fait rage au sein de la profession, et notamment à l'intérieur de l'ABF. Elle s'est traduite par des polémiques d'une violence verbale sans équivalent aujourd'hui. En définitive, les « sectoristes » ont perdu leurs positions à la section des Bibliothèques publiques de l'ABF et leur revue, auparavant publiée sous la responsabilité de cette section, a pris son indépendance.

Ceux qui ont gagné la bataille au sein de l'ABF, mais aussi à la Direction du Livre, au Parti socialiste⁹ et finalement sur le terrain, puisque aucune bibliothèque de secteur n'a vu le jour, ont été qualifiés de « communalistes ». Ils avaient un argument très fort : il faut s'appuyer sur les collectivités locales existantes, c'est-à-dire les communes. Le modèle communaliste a fonctionné. Il a permis le développement de la lecture publique là où ont coexisté une volonté politique et un dynamisme professionnel¹⁰.

6 Michel Bouvy, « Une évolution indispensable et urgente », *Médiathèques publiques* n°61, janvier-mars 1982.

7 Louis Yvert, « A propos des normes du groupe de travail sur les BCP », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 30, 1985, n°3-4.

8 Sous ses deux titres successifs, cette revue a paru de 1967 à 1988.

9 Le Parti socialiste avait adopté l'idée de bibliothèque de secteur avant de la rejeter très logiquement puisqu'elle était contradictoire avec la décentralisation mise en œuvre après le 10 mai 1981.

10 Voir Anne-Marie Bertrand, *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider : 1945-1985*, Éd. du Cercle de la librairie, 1999

1.2. L'introuvable échelon régional

Ces idées sectoristes venaient de plus loin. Dans l'entre-deux-guerres déjà des articles ont été écrits par Georgette et Éric Grolier¹¹ qui se basaient sur une structure dite « la bibliothèque régionale ». Nos vingt-et-une régions n'existaient pas à l'époque : « *la zone d'action normale d'une bibliothèque régionale sera [...] un cercle de 50-60 km de rayon* » ce qui nous donne « *140 à 175 bibliothèques régionales* » avec un réseau de bibliothèques et des bibliobus irriguant le territoire à partir de cette structure. Au-dessus, les auteurs imaginaient des « *centres régionaux de prêt interbibliothèque et d'information bibliographique [...] situés dans des villes importantes, capitales régionales* », l'ensemble étant couronné par un « centre national de prêt interbibliothèque et d'information bibliographique¹² ».

En 1937, Pierre Lelièvre, directeur de la bibliothèque municipale de Nantes, avait lancé un « *projet d'équipement intellectuel de la région Centre-Ouest* » : nous changeons là d'échelle et anticipons sur ceux qui aujourd'hui trouvent nos 21 régions trop petites.

En novembre 1945 furent créées par arrêté, outre les huit premières BCP, neuf centres régionaux de bibliothèques. Mais ceux-ci ne virent pas le jour et furent remplacés par arrêté du 5 juin 1946 par 9 BCP¹³.

On retrouve le projet d'un échelon régional de gestion de la lecture publique jusque dans le rapport Pingaud-Barraud¹⁴.

Il s'est finalement traduit, avec la politique du ministre de la culture Jack Lang et de son Directeur du livre Jean Gattégno, par la création d'agences de coopération régionale dont la création a été fortement encouragée par la Direction du Livre et de la lecture, d'une façon paradoxale puisqu'on était en pleine décentralisation, comme si l'État devait une dernière fois, avant retirer ses billes, s'assurer d'un minimum de cohérence territoriale. Ces agences, quand elles ont survécu, ce qui

11 Georgette et E. de Grolier, « *Bibliobus et bibliothèques régionales* », *Revue du livre et des bibliothèques*, juin 1938 pp. 81-82, et E. de Grolier, « Développement de la lecture publique par l'organisation de bibliothèques régionales », *Revue du livre et des bibliothèques* n°4-6, mai 1939 pp. 189-197.

12 « Développement de la lecture publique par l'organisation de bibliothèques régionales », art. cit.

13 « La lecture publique en France : aperçu historique, projets, réalisations en cours », *Notes et études documentaire* n°918, 2 juin 1948.

14 Ce rapport préconise des « bibliothèques régionales » (chargées de la conservation, du catalogue collectif, de l'information bibliographique et du prêt interbibliothèque) installées dans une bibliothèque municipale ou universitaire et des « services communs régionaux » pour la formation, l'action culturelle, la coopération et la programmation. Bernard Pingaud et Jean-Claude Barreau, *Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture*, Dalloz, 1982.

est le cas de la plupart, sont ensuite devenues ce que les régions ont voulu, aussi bien les conseils régionaux que le milieu professionnel de chaque région, c'est-à-dire des institutions extrêmement diverses, et rassemblant plus ou moins l'interprofession du livre. Mais gardons à l'idée qu'une coalition des professionnels en région, ce n'est pas la même chose qu'une mission effectivement assumée par la collectivité territoriale région.

En septembre 1982, l'Association des bibliothèques et centres de documentation de Lorraine¹⁵ publia des *Propositions pour un réseau de bibliothèques publiques de Lorraine*¹⁶ inspirées de la bibliothèque de secteur. « *Cet ambitieux programme a été un moment soutenu par le nouveau directeur du livre et de la lecture, Jean Gattégno* » rappelle André Ansroul. Le service régional de bibliothèque y est présenté comme un « *service de coordination et d'équilibre* » chargé de « *mettre en œuvre la politique du Conseil régional* » et de « *gérer des services communs* » (imprimerie, reliure, catalogues collectifs...).

Pourtant la dernière mouture du projet de bibliothèque de secteur que présenta Albert Ronsin¹⁷, ultime tentative visant à faire coïncider ce schéma avec l'architecture des collectivités territoriales issue de la décentralisation, donnait une importance beaucoup plus grande au service régional, avec inspection, achats et catalogage groupés, gestion de l'animation, réserve régionale recevant le produit des désherbages et accueillant les fonds anciens mal entretenus. Le département quant à lui coordonnait un réseau de bibliothèques de secteurs et d'annexes incluant les bibliothèques municipales existantes.

Enfin fut inventée en 1992 la notion de BMVR (bibliothèque municipale à vocation régionale), surtout pour permettre à quelques grandes villes françaises de combler leur notoire déficience en matière d'équipement central, sans qu'aucun lien n'existe avec la collectivité locale région, ni que le niveau régional des missions apparaisse clairement¹⁸.

1.3. Le cas des BCP

Les BCP, fonctionnant à partir d'un principe inventé en 1945, ont permis aux seules communes les moins peuplées¹⁹ de disposer d'un troisième moteur :

15 Association des bibliothèques et centres de documentation de Lorraine, *Propositions pour un réseau de bibliothèques publiques de Lorraine*, ronéoté. L'ABC DL, créée en 1978, réintégra en 1994 l'ABF, dont elle constitua le groupe régional Lorraine.

16 André Ansroul, art. cit. L'article est suivi par le texte du projet lorrain.

17 Albert Ronsin, « Le projet de la médiathèque de secteur en 1983 », in : *Médiathèques publiques* n°65-66, janvier-juin 1983.

18 Le Sénat avait lors des travaux préparatoires malicieusement transformé l'expression « à vocation régionale » par celle-ci : « à vocation nationale ».

19 Le seuil fixé à 15 000 habitants fut haussé à 20 000 habitants en 1968 pour être ramené à 10 000 habitants en 1985.

l'État. L'histoire est bien connue²⁰. Ce qui m'intéresse ici c'est de montrer que le modèle de la bibliothèque publique, dont Michel Bouvy a souligné l'inexistence en 1945, n'apparaît officiellement dans le dispositif qu'en 1978, se substituant aux deux figures successives du dépôt géré par l'instituteur et de la desserte directe de la population par bibliobus. La « circulaire Groshens » du 17 juillet 1978²¹ la fait surgir en deux étapes :

- « *L'objectif des directeurs doit être de convaincre les autorités communales de la nécessité de donner aux dépôts un aspect extérieur et intérieur attrayant et de les ouvrir le plus largement possible à tous.* »
- Et plus loin : « *Dans les communes qui bénéficient d'un dépôt public, il serait souhaitable que des contacts soient établis progressivement avec les maires - en commençant par ceux qui ont marqué le plus d'intérêt pour la lecture publique - afin de leur proposer, si cette démarche vous apparaît opportune, un engagement réciproque entre la commune et la bibliothèque centrale de prêt sous forme d'un échange de lettres, visant à transformer progressivement le dépôt en "relais-bibliothèque".* »

Suivent une liste de points sur lesquels pourrait porter l'engagement de la commune, parmi lesquels les suivants constituent une sorte de définition a minima de la bibliothèque publique :

- local public, bien signalé, aménagé avec un mobilier moderne, composé de rayonnages, d'une ou plusieurs tables et de quelques chaises ;

20 Voir :

- Bertrand Calenge, « Les bibliothèques centrales de prêt : naissance de la lecture publique rurale », *Histoire des bibliothèques françaises, 4 : les bibliothèques au XX^{ème} siècle*, sous la dir. de Martine Poulain, éd. du Cercle de la librairie, 1992.
- Bertrand Calenge, « Les bibliothèques centrales de prêt à la recherche d'une définition », *ibid.*
- ADBD, *Histoire des BDP*, <https://www.abd-asso.org/les-bd/histoire-des-bdp/>.
- Sabine Gely, *La saga des bibliobus : la lecture publique en milieu rural du 19^e siècle à nos jours*, Bibliothèque départementale de l'Isère, 1995.
- « BCP » [dossier], in : *Bulletin des bibliothèques de France*, t.30, n°3-4, 1985.
- « Les réseaux départementaux de lecture publique » [dossier], *Bulletin des bibliothèques de France*, t.42, n°5, 1997.
- « De 1945 à 1995 : Cinquante ans de lecture publique rurale » [dossier], *Bulletin d'informations* [de l'Association des bibliothécaires français] n°169, 4^e trimestre 1995.
- *Bibliothèques départementales de prêt : 50 ans d'aménagement culturel du territoire*, ADBDP, 1997

21 Circulaire DL 6 n° 1705 du 17 juillet 1978 de Jean-Claude Groshens, Directeur du livre, <https://www.abd-asso.org/histoire-des-bdp/circulaire-dl-6-n-1705-du-17-juillet-1978/>.

- désignation d'un responsable ou d'un groupe de personnes " suffisamment disponibles, suffisamment cultivées et ayant le sens des relations publiques " pour " gérer ce dépôt et tenir quelques statistiques " ;
- formation élémentaire dispensée au responsable ;
- ouverture à toute la population sans aucune exclusive ;
- présentation des collections en libre accès.

La circulaire Gattégno de 1985²², chant du cygne de l'État précédant de quelques mois le transfert des BCP aux départements, systématise une typologie qui demeure dans les statistiques demandées annuellement par la DLL aux BDP, même si les définitions ont bougé : la « bibliothèque municipale », la « bibliothèque relais » et le « dépôt ».

La bibliothèque municipale y est définie comme un « *service disposant d'un agent qualifié rémunéré sur un emploi spécifique*²³ et d'un budget d'acquisition ». Nous avons là une énonciation par l'État d'une définition minimale de la bibliothèque publique normative, curieusement désignée, en une sorte de " concept manqué " (par analogie aux actes manqués), par un statut qui ne figure pas dans les conditions requises et ne garantit nullement que celles-ci soient remplies (les bédépistes connaissent des bibliothèques associatives bien dotées et des bibliothèques municipales misérables), comme si le statut communal avait vocation à incarner l'idéal post-sectoriste de la lecture publique.

Ainsi les BCP, à partir de la formule initiale du « dépôt-instituteur », ont couru après les modèles (le prêt direct, le prêt direct aux écoles, le dépôt aux écoles, le dépôt public) pour se retrouver avec un modèle trinitaire - et avec la mission implicite de multiplier les bibliothèques « municipales » au détriment des « relais » et des « dépôts », devenus « antennes ».

1.4. La bibliothèque publique, modèle du centre contre la périphérie ?

Analysant dans sa thèse les politiques de lecture publique de l'avant-guerre aux années 1980, Marine de Lassalle²⁴ développe l'analyse suivante : l'idée de la

22 Circulaire DL 6 n° 85-47 du 1er août 1985 de Jean Gattégno, Directeur du livre et de la lecture, <https://www.abd-asso.org/histoire-des-bdp/circulaire-dll-6-n85-47-du-1er-aout-1985/>.

23 Formulation étrange définie à contrario par la notion « d'emploi non spécifique (secrétaire de mairie, agent de service...) » ce qui semble la réduire aux emplois créés en référence à la filière culturelle territoriale. Note explicative annexée chaque année au formulaire d'évaluation appelé *Rapport annuel des bibliothèques départementales de prêt*.

24 *L'impuissance publique : la politique de lecture publique en France : 1945-1993* / Marine de Lassalle. Thèse, Université Paris 1, 1996. Voir aussi Marine de Lassalle « L'équilibre introuvable : le rapport local-national dans les politiques de lecture publique », *Politiques locales et enjeux culturels : Les clochers d'une querelle : XIX^{ème}-*

bibliothèque publique a été imposée par le centre contre la périphérie, par des conservateurs de bibliothèque d'État, qui avaient une culture étatique, et qui ont peu à peu peaufiné ce modèle, important en le modifiant le modèle anglo-saxon. Cette importation se serait faite contre le terrain qui était absolument impur : la bibliothèque populaire du XIX^{ème} siècle, la persistance de la bibliothèque municipale de conservation accessible aux seuls érudits, une multitude de bibliothèques associatives divergeant plus ou moins gravement du modèle canonique. Elle manifeste une réduction du problème de la lecture à celui de la lecture publique, identifiée au modèle de la bibliothèque publique.

On voit bien que les sectoristes sont de cette école-là. Pour eux, il n'existe que la bibliothèque, la lecture publique se limite à la bibliothèque publique, et c'est le meilleur instrument pour développer un réseau. Mais les communalistes sont également de cette école, et le différend est au fond institutionnel, politique. À ceci près qu'à l'époque, seul le modèle sectoriste permettait de penser en terme de réseau.

Mais ce modèle, il n'est pas seulement étatique. Anne-Marie Bertrand a, dans sa propre thèse²⁵, mis l'accent sur l'alliance de l'État et des collectivités locales, des fonctionnaires modernistes de l'administration centrale, des conservateurs et bibliothécaires d'État ou communaux et de certains élus dans la définition de politique d'équipement des villes en bibliothèques.

Elle le résume dans un autre texte : « *C'est l'existence d'un modèle de bibliothèques conçu par les bibliothécaires et promu par l'État qui a permis à des objectifs dispersés de prendre forme et vigueur au sein de politiques locales. L'interaction entre l'échelon national et l'échelon local a été décisive dans le démarrage et le développement du mouvement de modernisation*²⁶. »

Après 1981 on a beaucoup proclamé la décentralisation alors que les bibliothèques municipales étaient décentralisées de naissance, si l'on écarte la question particulière des bibliothèques municipales classées pour lesquelles les bibliothécaires s'étaient battus comme de beaux diables entre les deux guerres pour être (eux, statutairement) nationalisés.

Le transfert des BCP aux départements dans le cadre des lois de décentralisation de 1982-1985 a, à l'époque, suscité des craintes, des protestations allant jusqu'à

XX^{ème} siècle, sous la dir. de Vincent Dubois en collab. avec Philippe Poirrier, La Documentation française, 1998, et « Les paradoxes du succès d'une politique de lecture publique », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1997, t.42, n°4, <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-04-0010-002>.

25 Parue en librairie dans une version légèrement allégée et remaniée : *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider : 1945-1985*, op. cit.

26 Anne-Marie Bertrand, « La modernisation des bibliothèques municipales : incitation nationale, décisions locales », Comité d'histoire du Ministère de la culture, *Affaires culturelles et territoires* / sous la dir. de Philippe Poirrier et de Jean-Pierre Rioux. La documentation française, 2000 (Travaux et documents ; 11).

la grève. Les sectoristes y ont vu bien sûr un danger suprême : « *Nous avons un temps espéré [que la bibliothèque de secteur] recueillerait l'adhésion des " décideurs ". C'était, hélas, compter sans la décentralisation. [...] Mettant les établissements encore plus sous la coupe des élus locaux ou départementaux, [la décentralisation] a favorisé les inégalités générées par le bon (ou le mauvais) vouloir des uns et des autres suivant les cas, le meilleur ou le pire ; elle a accentué les pressions, les censures, les propagandes pour le parti au pouvoir, quel qu'il soit*²⁷. »

Les bibliothécaires présents à la Direction du Livre et de la lecture ont également pu éprouver une certaine réticence, comme en témoigne Claude Jolly, en poste au Bureau des bibliothèques municipales entre 1979 et 1985²⁸ : « *La Direction du livre de l'époque, de 1981 à 1985, a parfaitement joué le jeu de la décentralisation* » contrairement à d'autres directions du ministère de la culture, comme celle des musées de France. « *J'ai effectivement ressenti les choses de façon pas très agréable en me disant finalement que ceux qui avaient joué le jeu, ils n'avaient pratiquement plus prise sur rien, y compris sur un certain nombre de points qu'il aurait été pertinent de garder et que ceux qui avaient été complètement à contre courant, ils avaient finalement réussi à gagner au moins temporairement la partie* ».

Aujourd'hui, quelles que soient encore les grandes inégalités dans l'équipement des communes mêmes importantes, la décentralisation ou la non centralisation des bibliothèques relevant des collectivités locales paraît un fait acquis que nul ne songe plus à remettre en cause. Ce n'est plus de saison. Seule demeure au fond le concours particulier de la dotation globale de décentralisation, « cette exception bibliothécaire », et son « taux James Bond » (0,07 m² par habitant²⁹) ouvrant droit à l'aide à la construction ou à l'aménagement.

1.5. La bibliothèque publique, modèle de la ville pour la campagne ?

M'inspirant de l'analyse de Marine de Lassalle, j'émetts l'hypothèse que si finalement la décentralisation des BCP a parfaitement fonctionné, au point de ne plus guère susciter de réserve dans le milieu professionnel, c'est que le modèle du centre contre la périphérie, l'imposition du modèle de la bibliothèque

27 Michel Bouvy, « Une revue professionnelle de combat : Médiathèques publiques », *Mémoires pour demain : Mélanges en l'honneur de Albert Ronsin, Gérard Thirion, Guy Vaucel*, Association des bibliothécaires français, 1995.

28 Propos recueillis par Marine de Lassalle, *L'impuissance publique*, op. cit., pp.422-423.

29 L'État n'accorde des subventions pour la construction ou l'aménagement d'une bibliothèque municipale qu'à partir d'une surface minimale de 0,07 m² par habitant (minimum de 100 m²) pour les communes de moins de 25 000 habitants, et de 0,07 m² par habitant pour les 25 000 premiers habitants et 0,015 m² par habitant au delà pour les communes de plus de 25 000 habitants.

publique, a été décentralisé par les conservateurs acceptant de travailler dans les collectivités locales, qu'ils aient ou non opté pour la fonction publique territoriale.

Et le relais a été parfaitement assuré grâce à l'arrivée massive dans les équipes des BDP et à leur tête des bibliothécaires communaux, dont bon nombre de « CAFBistes », ces titulaires du Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaires, organisé par l'État, faisant l'objet d'un enseignement par des conservateurs d'État, et qui a grandement contribué dans les années 1970 et 1980 à la transmission du modèle de la bibliothèque publique dans les collectivités locales. Ce qu'on a entendu tout au long de ces journées ce n'est rien d'autre que la continuation de cette même attitude : il n'y a de lecture publique que par la bibliothèque publique, département par département.

Finalement on peut considérer que la BDP telle qu'elle évolue réalise la conciliation entre communalistes et sectoristes au niveau départemental. Mieux, avec la montée en puissance d'architectures de réseaux à plusieurs niveaux, la fameuse typologie ternaire transforme ce qui était une simple caractérisation discriminatoire des différents points de desserte en agencement de réseau.

Demeurent deux questions d'importance.

D'une part, persiste la coexistence entre le réseau de lecture publique rurale et les équipements de lecture publique urbaine, qui s'agencent mal, voire se concurrencent et empiètent les uns sur les autres : il y a là un défi à relever dans les années qui viennent.

D'autre part, il est permis de se poser avec les sectoristes la question des territoires pertinents. Ces derniers avaient encore une démarche fondée sur la bibliothèque en soi close et coupée du reste du territoire institutionnel, mais ils n'étaient pas coupés des habitants. Quand on fait une analyse territoriale, on est évidemment tenu, au moins dans un premier temps, de mettre entre parenthèses les structures institutionnelles. Les habitants vont partout, ils ont leurs propres réseaux, leurs propres déplacements, qui obéissent à des logiques de polarisation, et parfois la bibliothèque est si forte qu'elle polarise elle aussi : *« Chacun de nous vit désormais dans des territoires-réseaux, pas les mêmes pour tous, variables dans le temps, traduisant un autre système de relations sociales de base que celui qui s'inscrivait jadis dans le village ou dans la ville³⁰. »*

Oui mais, et c'est en cela que les communalistes avaient raison, on ne peut rien faire en dehors d'un environnement institutionnel, on le prend comme il est, on ne peut pas courir éternellement après un territoire pertinent où ne pourrait s'incarner aucune volonté politique. On doit s'appuyer ce qui existe, sur ce qui existe de façon stable et sur ce qui est émergent, voilà pourquoi l'intercommunalité est une chance à saisir absolument et sera peut être, pour la lecture publique, la grande affaire de la décennie.

30 Jean-Pierre Balligrand et Daniel Maquart, *La fin du territoire jacobin*, Albin Michel, 1990, p.61.

1.6. L'État, la loi, les bibliothèques

Reconnaissons-le : l'État ayant réussi à diffuser les modèles professionnels dans les collectivités locales, il s'est peu à peu retiré de nos esprits, n'était la survivance de subventions spécifiques, surtout efficaces en matière d'investissement.

Et pourtant demeure dans nos esprits une trace, sur le mode fantasmagorique. Non pas la trace d'un État qui agit, mais celle d'une volonté nationale qu'on appelle de ses vœux, ultime garant et énonciateur suprême des missions des bibliothèques et des prérogatives des bibliothécaires.

Cette trace, c'est un rite, qui date d'avant la guerre de 1914 et qu'on voit courir tout au long du vingtième siècle, celui de la revendication d'une loi sur les bibliothèques.

« En janvier 1979, le Président Valéry Giscard d'Estaing annonce en conseil des ministres la mise en chantier d'un projet de loi sur la lecture publique³¹ dont une des dispositions devait être « [l']obligation de construire une bibliothèque municipale pour toutes les communes de plus de 10 000 habitants dans un délai de cinq ans » (il était aussi question du transfert des BCP aux départements). Le projet n'a jamais vu le jour. Par la suite le Parti socialiste a mis cette obligation dans son programme au congrès de Valence en octobre 1981, sans que cela ait la moindre suite.

Le rapport Yvert de 1984³², qui comporte dans son annexe 1 des « éléments pour un projet de loi sur les bibliothèques publiques », ne contient aucune disposition coercitive de cette sorte.

Depuis cette date, les associations de bibliothécaires réitèrent régulièrement leur demande d'une « loi sur les bibliothèques » (et non sur les seules bibliothèques publiques), et les représentants des pouvoirs publics assurent régulièrement qu'une telle loi est en chantier.

Nous aurons la preuve que le deuil de l'État sera définitivement consommé quand ce rite se sera évanoui. Car il s'évanouira. Aucun congrès de bibliothécaire ne proclamera son indifférence pour une loi sur les bibliothèques. Simplement, on n'en parlera plus.

Pour ma part, mais je n'exprime pas ici l'avis du CA de l'ADBDP, je pense qu'il n'est pas très important de demander une loi sur les bibliothèques mais qu'il est très important que les bibliothèques soient dans les lois, par exemple dans la ou les lois qui vont transposer en droit français la directive sur la propriété intellectuelle dans la société de l'information. Dans tous les domaines de

31 Marine de Lassalle, *L'impuissance publique*, op. cit., p.295.

32 *Décentralisation et bibliothèques publiques : bibliothèques des collectivités locales : Rapport au Directeur du Livre et de la lecture* / établi par un groupe de travail présidé par Louis Yvert, Ministère de la Culture, 1984, multigr.

législation où les bibliothèques sont directement ou indirectement concernées elles doivent être chaque fois que nécessaire mentionnées, ce qui serait la manifestation que la bibliothèque n'est plus close dans son monde, protégée par l'État et par une loi que ne concerne qu'elle, mais qu'elle est conquérante et surtout ouverte, bien en vue dans tous les dossiers où elle a un rôle à jouer au service des citoyens.

1.7. Le sourire du chat (qu'est-ce qu'une bibliothèque ?)

Qu'est-ce en définitive qu'une bibliothèque ?

La FNCC (Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture le reconnaît « il n'existe pas de textes légaux définissant ce qu'est une bibliothèque municipale³³ ». L'annuel *Répertoire des bibliothèques publiques* publié par la direction du Livre et de la lecture ne saurait en fournir le compte et n'énonce d'ailleurs pas les critères de son recensement.

Une autre façon de poser la question est : à quelles conditions une bibliothèque publique est-elle viable ? Elle était déjà posée par Georgette et Éric de Grolier³⁴ : « *L'expérience a montré que les petites bibliothèques isolées sont destinées à dépérir [...]. Par contre leur existence est une gêne pour la constitution d'organisations plus efficaces fonctionnant sur une base plus large. Les municipalités, ou les secrétaires de mairie, ont tendance à dire, si on leur propose de participer à une telle organisation : " mais nous avons déjà une bibliothèque ! " - même s'il s'agit d'une centaine de livres que personne ne lit... »*

Et les sectoristes ont renchéri. Écoutons Michel Bouvy³⁵ : « *Médiathèques publiques n'était en aucune manière une revue destinée aux petites bibliothèques. Une des idées importantes défendues dans ces pages était que la vraie bibliothèque doit avoir une certaine importance. La petite bibliothèque n'est en fait une vraie bibliothèque que si elle dépend étroitement d'une centrale, ses usagers étant à même de profiter facilement des ressources de la centrale en usuels, en périodiques et en ouvrage de prêt, disques, etc.* ». Et Albert Ronsin³⁶ : « *Au nom de quoi va-t-on justifier l'implantation irrationnelle de ces mini-bibliothèques faites au seul gré de la demande d'un conseil municipal à qui cela ne coûte que la promesse formelle de trouver quelqu'un qui s'en occupera ! »*

Comme si le modèle de la bibliothèque s'épuisait à mesure qu'il s'enfonçait dans le territoire jusqu'à disparaître insensiblement, jusqu'à devenir indécélable aux yeux des bibliothécaires, même si demeure quelque chose qu'on pourrait

33 « Le guide de l'Élu à la culture », *Échanges : la lettre de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture*, numéro spécial n°34 ; 2001.

34 « Bibliobus et bibliothèques régionales », art. cit.

35 Michel Bouvy, « Une revue professionnelle de combat : Médiathèques publiques », art. cit.

36 Albert Ronsin, « L'amour du métier », *Médiathèques publiques* n°71-72, automne 1982.

nommer la lecture, à l'instar du chat d'*Alice au pays des merveilles* qui s'évanouit en laissant perdurer un moment son sourire.



Ill. de Joseph Tenniel pour la 1^e édition d'*Alice au pays des merveilles* de Lewis Carroll.

Tout l'effort des BDP est sans doute, de leur point de vue, d'intégrer tous ces points de lecture dans un « système bibliothèque » qui réalise au fond l'idéal des sectoristes qui « avaient adopté cette idée essentielle selon laquelle les besoins étaient partout qualitativement identiques³⁷. »

Mais risquons au passage cette définition qui incite à penser réseau sans disséminer plus que de raison le modèle : une bibliothèque publique à la française, c'est un établissement où on passe beaucoup de temps à faire autre chose qu'accueillir le public.

2. Décentralisation et territoires

2.1. Problématiques de la décentralisation

La décentralisation, après l'épisode du référendum manqué de Charles de Gaulle en avril 1969, a été lancée à partir de 1982 par le premier gouvernement Mauroy. Elle n'a pas remis en cause l'existence des 36 675 communes françaises, avec une population moyenne de 1 522 habitants, alors que les grands pays voisins comme l'Espagne et l'Italie comptent seulement quelque 8 000 communes³⁸. Mais elle a essayé de transférer des compétences, en respectant peu ou prou la théorie des blocs de compétences qui veut que chaque

37 Michel Bouvy, art. cit.

38 L'Italie compte 8 074 communes, l'Espagne 8 082, et la République fédérale d'Allemagne en comptait 8 503 avant la réunification. Voir *Les collectivités décentralisées de l'Union européenne*, sous la dir. d'Alain Delcamp, Paris, La Documentation française, 1995. La population moyenne d'une commune était de 7 109 en Italie, 4 840 en Espagne et 7 165 en Allemagne contre 1 522 en France. Voir Marie-Jacques Marchand, *L'économie de la décentralisation : un enjeu financier pour les collectivités locales*, Presses universitaires de Rennes, 1999.

niveau fasse quelque chose de différent, faute de quoi les citoyens n'y comprendraient rien.

Lorsqu'ils débattent de la décentralisation, les élus se plaignent le plus souvent du non respect de ce principe, disant en substance : on a voulu répartir des blocs de compétences et finalement tout le monde fait tout, ce n'est plus lisible. Plus rares sont ceux qui disent qu'il faut essayer d'intervenir à tous les niveaux. Enfin, chaque échelon a une propension naturelle à intervenir hors de ses domaines de compétence obligatoire.

Jean-Pierre Fourcade, maire de Boulogne-Billancourt, se référant à Jean Puech, Président du Conseil général de l'Aveyron et de l'ADF (assemblée des départements de France), propose un compromis : la « théorie du binôme³⁹ ». Il juge utile le « couple État-région », le « couple région-département », le « couple département-commune ou département-grande agglomération » mais prévient : « *il faut essayer [...] de laisser la place aux binômes et d'essayer de chasser les trinômes et puis ce qui va ensuite parce que c'est là qu'on crée la difficulté* ».

On évoque souvent pour déterminer le bon niveau de gestion la notion de subsidiarité, ainsi définie, sans que le mot soit cité, dans l'article 4 de la *Charte européenne de l'autonomie locale*⁴⁰ : « *L'exercice des responsabilités publiques doit, de façon générale, incomber, de préférence, aux autorités les plus proches des citoyens. L'attribution d'une responsabilité à une autre autorité doit tenir compte de l'ampleur et de la nature de la tâche et des exigences d'efficacité et d'économie.* »

En voici une définition intéressante : « *La subsidiarité active, qui conduit à privilégier l'articulation des responsabilités des différents acteurs aux diverses échelles de l'action territoriale, plutôt que l'exercice cloisonné de leurs compétences respectives, oblige donc à une reformulation exigeante de la notion de coresponsabilité, notion qui n'est ni familière à notre droit ni coutumière à notre culture*⁴¹. »

Jacques Delors de son côté « *voit dans cette notion non seulement une limite à l'intervention d'une autorité supérieure, mais aussi pour cette autorité une*

39 Groupement de recherches coordonnées sur l'administration locale et Fondation des collectivités locales, *La décentralisation dix ans après : actes du colloque organisé au Palais du Luxembourg, [Paris], les 5 et 6 février 1992*, sous la dir. de Guy Gilbert et Alain Delcamp, LGDJ, 1993 (Décentralisation et développement local).

40 Conseil de l'Europe, *Charte européenne de l'autonomie locale* [adoptée à Strasbourg le 15 octobre 1985], <http://conventions.coe.int/Treaty/FR/Treaties/Html/122.htm>.

41 Commissariat général du plan, *Cohésion sociale et territoires*, rapport du groupe de réflexion prospective présidé par Jean-Paul Delevoye, ..., la Documentation française, 1997, pp. 104-105.

*obligation d'agir à l'égard de la personne ou de la collectivité pour lui offrir les moyens de s'accomplir*⁴². »

Et ailleurs : « *On s'épuise à la recherche de l'illusoire " territoire pertinent ". Or le problème n'est pas là, il est même rigoureusement inverse. Tous les problèmes essentiels de notre temps [...] nécessitent pour être correctement gérés des interventions à tous les niveaux à la fois [...]. Le défi de la gouvernance, ce n'est donc pas de trouver pour chaque sujet le niveau pertinent mais de trouver pour tous les sujets l'articulation pertinente entre tous les niveaux*⁴³. »

Ou encore : « *L'idée selon laquelle chaque collectivité locale aurait pleine et entière souveraineté dans la sphère d'attribution qui lui est assignée est radicalement illusoire. Les collectivités ne sont pas isolées mais interdépendantes : les compétences qu'elles détiennent interfèrent nécessairement ; leur exercice est toujours plus ou moins encadré et limité par les décisions prises aux autres niveaux territoriaux*⁴⁴. »

Et enfin : « *Il s'agit de déterminer précisément le niveau à partir duquel on travaillera de façon plus adaptée et efficace ensemble plutôt que chacun de son côté*⁴⁵. »

Voilà qui relativise la théorie des blocs de compétence et justifie notre propension à voir la lecture publique à tous les étages : la commune, la coopération intercommunale, le département, la région, l'État, ce qui est vrai d'une manière plus générale pour le domaine culturel⁴⁶. Comment distinguer ces cinq niveaux ? Revenons à la logique des lois de décentralisation de 1982 et des années suivantes, qui portaient sur trois niveaux, ce qui n'est déjà pas mal :

« Proximité communale, solidarité départementale, programmation régionale. A la commune revient la maîtrise du sol, l'urbanisme, les équipements de proximité ; le département assure une vaste mission de solidarité sociale et de

42 Sylvie Biarez, *Territoires et espaces politiques*, Presses universitaires de Grenoble, 2000 (Débats).

43 Pierre Calame, « *Des articulations grippées* », *Courrier de la planète* n°41, 1997,

44 *Les Pouvoirs locaux à l'épreuve de la décentralisation : [compte rendu du séminaire tenu à Bordeaux les 9-11 décembre 1982 organisé par le Centre d'étude et de recherche sur la vie locale de Talence, sous la dir. d'Albert Mabileau, Pedone, 1983 (Vie locale ; 9).*

45 « *Questions ouvertes en guise de conclusion rédigées à partir de la synthèse à chaud réalisée par Pierre Moulinier* », *Action culturelle et coopération intercommunale*, Observatoire des politiques culturelles et Ministère de l'éducation nationale et de la culture, Direction de l'administration générale, Département des études et de la prospective, édité par Michel Gault, La Documentation française, 1992.

46 Sénat, *Rapport d'information au nom de la mission commune d'information chargée de dresser le bilan de la décentralisation et de proposer les améliorations de nature à faciliter l'exercice des compétences locales*, Session ordinaire de 1999-2000, [président, Jean-Paul Delevoye], [réd. par] Michel Mercier, Sénat, 2000 (Impressions. 1999-2000 / Sénat. ; 447), titre de couv. : *Pour une République territoriale*.

péréquation territoriale ; la région se trouve investie de missions plus prospective : réflexion, programmation, impulsion en matière économique, de formation professionnelles et d'aménagement⁴⁷. »

Quelle part alors laisser à la collectivité locale département ?

Au-delà du bric-à-brac de compétences issu des lois de décentralisation, avec l'énorme compétence sociale et la petite compétence en lecture publique, un fil rouge peut être dégagé : la mission d'équilibrage. Équilibrage social, qui va, et combien massivement, jusqu'à la prestation sociale individuelle. Mais aussi équilibrage entre les collectivités.

Ceci vaut aussi pour la lecture publique, pourvu qu'on dépasse, selon des modalités adaptées à chaque département, l'unicité du critère de population communale, que la multiplicité des causes d'inégalité et la montée de l'intercommunalité rendent de plus en plus obsolète.

En définitive, la question n'est pas de trouver la structure idéale pour la lecture publique mais d'identifier quelles structures existantes ou émergentes, n'existant pas d'abord pour les bibliothèques, peuvent leur servir d'institution d'appui.

2.2. Territoires pertinents ou approche pertinente des territoires ?

Au-delà et en deçà de la décentralisation il y a les espaces, les territoires. Que recouvrent ces notions ?

Écoutons Denis Erckert, géographe du groupe RECLUS : « *Les systèmes territoriaux doivent être différenciés par les espaces géographiques tout court, car ils les produisent et les organisent. Un espace géographique ne fait pas a priori système, c'est-à-dire ensemble d'éléments en interaction⁴⁸. »*

Mais aussi Jean-Pierre Balligrand et Daniel Maquart, dans leur stimulant essai intitulé *La fin du territoire jacobin* : « *L'espace français est devenu territoire à travers trois structures sociales : la mosaïque à base agraire, le réseau des marchands et des entreprises, la pyramide de la souveraineté nationale [...]. Le territoire c'est précisément de l'espace structuré autrement que par la seule proximité physique⁴⁹. »* Nous avons donc intérêt à nous rapprocher des analyses géographiques et de la frontière entre le géographique et l'institutionnel.

47 Jean-Marc Ohnet, *Histoire de la décentralisation française*, Le Livre de poche (Référence), 1996.

48 Denis Eckert, *Évaluation et prospective des territoires* / RECLUS-La Documentation française, 1996 (Dynamiques du territoire), p. 38.

49 Jean-Pierre Balligrand et Daniel Maquart, op. cit., p. 91.

Ces espaces et ces territoires, il nous faut les caractériser, car ils sont comme la matière première de l'intervention des BDP. Jean-Louis Guigou⁵⁰ nous guidera dans cette recherche.

Il identifie tout d'abord quatre niveaux de recomposition : « *le territoire européen* » ; « *les systèmes urbains* » ; « *les agglomérations, pays et districts* » ; « *les quartiers et bassins de vie quotidienne* ».

Il distingue ensuite cinq catégories d'espace : « *10% d'espace urbain avec 60% de la population ; 10% d'espace rural périurbain avec 20% de la population ; 25% d'espace rural en monoactivité agricole ; 30% d'espace rural en voie de dépopulation ; 25% d'espace rural d'activités mixtes*⁵¹. »

Enfin il détaille un double processus de polarisation diffusion dans les 20% d'espace rassemblant 80% de la population : « *Concentration et polarisation sont en marche, au point que 80% des Français occupent aujourd'hui 30% du territoire, selon un double processus de concentration macro-spatiale dans les métropoles et les régions urbaines, et de diffusion micro-spatiale dans le péri-urbain et l'habitat pavillonnaire. [...] Il en résulte des migrations alternantes de grande ampleur, par la distance, la durée et la fréquence. Elles sont le fait de l'écart croissant entre la sédentarisation du peuplement (le logement) et la mobilité du travail (l'emploi). Le poids du budget consacré au logement des ménages " ossifie " le logement.* »

Voilà les territoires sur lesquels nous avons à agir. On peut les voir, selon l'expression de Jean-Louis Guigou, comme une « *mosaïque éclatée* ». Comment peuvent-ils se développer ? Certainement pas dans l'autarcie. « *La question même du développement local pourrait [...] se reformuler ainsi : ; à quelle condition un élément de mosaïque peut-il conserver son statut de territoire en s'inscrivant cependant dans des réseaux [...] ?*⁵². »

Il est banal de constater que ces espaces et ces territoires sont en décalage avec les découpages politiques. « *Nos circonscriptions administratives ont été dépassées par l'histoire* » écrit Jean-Louis Guigou⁵³. Jean-Pierre Balligrand et Daniel Maquart précisent : « *L'époque actuelle se manifeste par un décalage entre les territoires publics et les autres, décalage qui rend l'exercice politique malaisé sinon impuissant et qui, peut-être, crée un risque pour la démocratie. Les entreprises, les ménages, vivent de plus en plus un territoire éclaté en plusieurs lieux, créant ainsi une multitude de réseaux qui s'enchevêtrent*⁵⁴. »

50 Jean-Louis Guigou, *Une ambition pour le territoire : aménager l'espace et le temps*, préf. de Bernard Pons, DATAR et Éd. de l'Aube, 1995 (Monde en cours. Série Prospective et territoires).

51 Jean-Louis Guigou, op. cit., p. 66.

52 Jean-Pierre Balligrand et Daniel Maquart, op. cit, p. 104.

53 Jean-Louis Guigou, op. cit.

54 Jean-Pierre Balligrand et Daniel Maquart, op. cit., p. 61.



III. de Joseph Tenniel pour la 1^e éd.
d'Alice au pays des merveilles

Et d'user d'une image frappante : « Sur l'espace de jeu qu'est notre pays, les pouvoirs publics jouent aux échecs avec autant de types de cases qu'il existe de types de collectivités. Sur ce même espace, vu autrement, selon d'autres règles, les entreprises et, de plus en plus, les ménages jouent au jeu de go⁵⁵. »

Mais c'est l'analyse territoriale elle-même qui nous fournit la clé de la réconciliation : « Le logement de la famille constitue un des rares points fixes individuels à partir duquel rayonnent tous les membres de la parentèle [...]. L'espace de la vie quotidienne, l'espace de la quotidienneté de la famille, redevient un territoire pertinent, un point fixe pour un groupe factuellement solidaire. Une communauté d'intérêt vis-à-vis des services publics, de l'environnement, de la politique locale renaît⁵⁶. » Le lieu de l'habitat est celui de l'élection.

Un rapport du Commissariat au plan⁵⁷ invite à renoncer au « mythe de l'optimum territorial » qui « postulait jusqu'à présent d'un recouvrement possible (l'optimum territorial) entre trois types de territoires, celui, objectivable, des phénomènes socio-économiques, celui, instrumental, des circonscriptions de l'action administrative et celui, politique, de la légitimité électorale » : « il apparaît davantage productif de développer une territorialisation de l'action publique qui renonce à identifier le territoire pertinent à même de superposer toutes les configurations territoriales, pour considérer les territoires politiques, à légitimité électorale, comme autant de " points fixes " arbitraires en charge de produire, pour chaque enjeu, la combinaison spécifique de territoires socio-économiques et de territoires administratifs à même de faciliter l'action publique. »

Quelle place peut alors prendre une collectivité comme le département ? Écoutons encre Jean-Pierre Balligrand et Daniel Maquart : « Un niveau intermédiaire entre le local représenté par les communes et le national sera durablement nécessaire à cause de la nécessité de gérer des services publics - éducation, santé, etc. - qui ne peuvent exister qu'en desservant une population importante, très inférieure cependant à la population nationale. Une collectivité

55 Ibid, p. 118.

56 Jean-Louis Guigou, op. cit

57 Cohésion sociale et territoires : rapport du groupe présidé par Jean-Paul Delevoye. op. cit., pp. 113-114.

publique s'impose pour assumer ces services en les ajustant aux besoins d'une population donnée, ce qui implique que cette collectivité soit territorialisée⁵⁸. »

Et Jean-Louis Guigou va nous donner la clé de cette territorialisation : « L'objectif d'équilibre et d'égalité territoriale apparaît de nos jours comme une fausse piste. Il faut au contraire favoriser des aménagements adaptés à la diversité des territoires⁵⁹. »

3. Prospective et scénarios

Qu'est-ce que la prospective ? On a pu penser que c'était de la prédiction, de la conjecture⁶⁰. C'est une définition dépassée. L'avenir n'est écrit nulle part.

On s'attachera plutôt à une conception de la prospective comme « *instrument crédible d'aide à la décision*⁶¹ », comme « *panorama des futurs possibles d'un système destiné à éclairer les conséquences des stratégies d'action envisageables*⁶² ». On peut d'autant moins imaginer l'avenir qu'on participera à sa construction. Mais on peut faire l'effort de maîtriser, autant que faire se peut, la part de l'avenir sur laquelle on peut influencer.

Avec modestie, car le slogan « *Qui maîtrise le passé maîtrise l'avenir, qui maîtrise le présent maîtrise le passé* » était celui du Parti dans 1984 de George Orwell. Mais aussi avec une certaine détermination, car « *en matière de prospective on a souvent tendance à imaginer ce qui pourrait éventuellement changer en oubliant de recenser systématiquement ce qui, de toutes façons, a de grandes chances de rester inchangé si l'on ne fait rien pour cela*⁶³. »

Parmi les méthodes de la prospective, on peut citer les scénarios, les modèles et le *brain storming*. Tenons-nous-en aux scénarios.

Jean-Louis Guigou, faisant une analyse prospective de la structuration du territoire français à l'échéance de 2015⁶⁴, en propose trois reposant chacun sur un schéma. Or ces trois schémas, qui traitent de l'avenir du territoire français dans son ensemble, nous parlent immédiatement si nous nous plaçons du point de vue de l'organisation de la lecture publique sur un territoire donné, par exemple un département.

58 Jean-Pierre Balligrand et Daniel Maquart, op. cit., p. 183.

59 Jean-Louis Guigou op. cit.

60 *Traité élémentaire de prévision et de prospective*, sous la dir d'André-Clément Découfflé. Presses universitaires de France, 1978, p.23

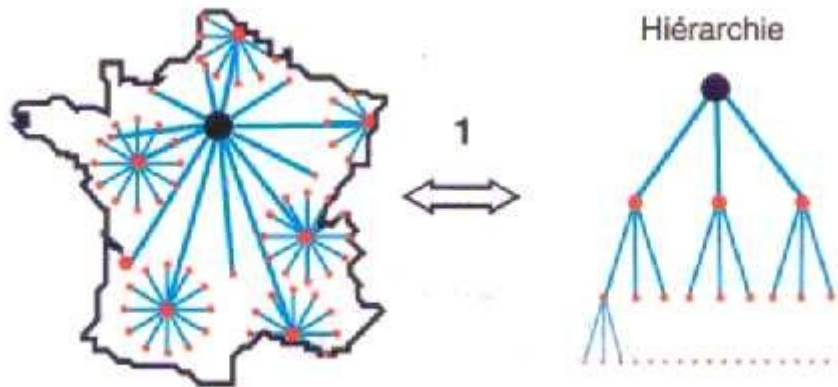
61 Ibid., p.259.

62 Michel Godet, *Prospective et planification stratégique*, Economica, 1985 (CPE-Economica).

63 Fabrice Hatem, *La prospective : Pratique et méthode*, avec la participation de Bernard Cazes et Fabrice Roubelat, préf. de Michel Godet, Economica, 1993 (Gestion).

64 Jean-Louis Guigou, op. cit. Schémas reproduits avec l'aimable autorisation de l'auteur.

- Le premier scénario se nomme « hiérarchie ». Il correspond à une conception hiérarchique des relations entre organismes chargés de la lecture publique. Ce que nous appelons nos « réseaux » correspondent souvent à ce modèle. Et d'une manière général tous les dispositifs présentés comme coiffés par une « tête de réseau ».



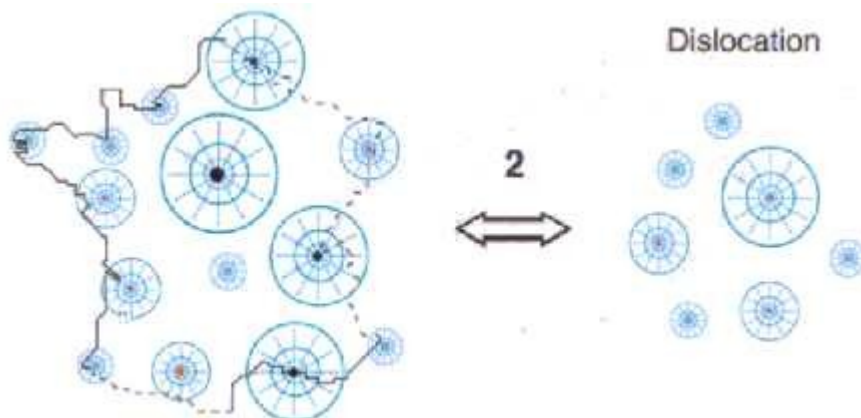
Nous avons le schéma simple à deux niveaux avec la BDP et ses « dépôts », mais aussi le schéma émergeant à trois ou plus :

BDP > Bibliothèque de pays (et ses équivalents) > Relais > Antenne

qui correspond très exactement à celui de la bibliothèque de secteur :

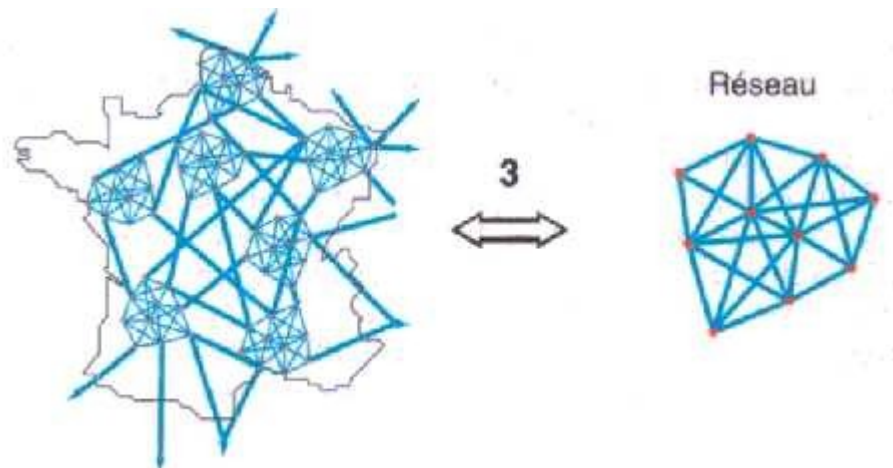
Service régional > Service départemental > Bibliothèque de secteur > Annexe

- Le second scénario se nomme « dislocation ». Il correspond à une vision pessimiste de compartimentation du territoire sans cohérence générale.



Nous pensons immédiatement à la coexistence des réseaux de lecture publique ruraux et urbains. Le sentiment de dislocation peut être exacerbé dans l'esprit des bédépistes par l'émergence des communautés de communes et surtout d'agglomération notamment autour du chef-lieu de département.

- Le troisième et dernier scénario se nomme « réseau ».



Et l'on remarque bien sur ce schéma qu'un réseau, c'est un maillage multidimensionnel et ça n'a pas de tête. Il représente l'interconnexion des dispositifs.

Il n'est pas indifférent de citer ici un autre prospectiviste, Thierry Gaudin, qui, présentant deux schémas, l'étoile et le réseau, conclut : « *L'étoile et le réseau symbolisent respectivement le pouvoir et la société civile*⁶⁵. »

Jean-Louis Guigou conclut : « *Entre ces trois images de la France en 2015, il n'y a pas de choix à faire. Ces " trois France " vont fonctionner simultanément. L'important est de veiller à encourager l'une plutôt que l'autre* ».

Il est clair que dans le domaine de la lecture publique, ces trois scénarios sont également plausibles et que ce qui est plus plausible encore c'est leur coexistence. Le défi sera donc de parier sur le réseau, au sens de Jean-Louis Guigou, d'agir pour le réseau, avec s'il le faut une dose raisonnable de hiérarchie, et en travaillant contre la dislocation⁶⁶.

4. Retour sur la lecture... publique

Pourquoi avoir fait ces détours par les problématiques territoriales relevant de la prospective, de la géographie, de la politique ? Pour deux raisons essentielles :

- parce que la lecture publique n'est qu'un élément parmi d'autres de ces problématiques : il est indispensable de la replacer dans son contexte ;

65 Thierry Gaudin, *2001 Odyssée de l'espèce*, Payot, 1993 (Documents Payot), p. 85.

66 Dans une version remaniée de son texte, Jean-Louis Guigou revisite ces scénarios et les porte au nombre de quatre, dont le dernier est en harmonie avec notre conclusion de cette partie : " l'archipel éclaté ", " le local différencié ", " le centralisme rénové ", " le polycentrisme maillé ". *Aménager la France de 2020 : Mettre les territoires en mouvement*, [texte rédigé par Jean-Louis Guigou], nouv. éd. revue et augmentée, La Documentation française ; 2002.

- parce que la lecture publique peut être un agent de développement local, et qu'à ce titre elle doit être présentée dans le cadre de la problématique du développement local.

4.1. Lecture, lecture publique, bibliothèque publique

Mais il est temps de revenir à ces trois termes : lecture, lecture publique, bibliothèque publique. Quand on lit de nombreux textes de littérature professionnelle, ou des projets sur la bibliothèque, des textes venant des cabinets ministériels et autres, des rapports, il y a sans cesse une hésitation entre « lecture publique » et « bibliothèque publique ». Finalement, les politiques de lecture sont souvent limitées à une politique de bibliothèque publique. C'est le cas de beaucoup de nos départements dont le mien. Or il me paraît que la bibliothèque départementale est bien placée pour disjoindre tout ça, pour dire que d'abord existe la lecture, un acte privé qui bénéficie des différents canaux de distribution et de diffusion, dont les bibliothèques ne sont qu'un parmi d'autres.

La lecture publique ne passe pas forcément par la bibliothèque publique, modèle normatif dont nous sommes les infatigables défenseurs.

Anne Duquesne a au cours de ces journées⁶⁷ parlé d'autre chose, d'action en faveur du livre hors les murs, hors les bibliothèques, partout où passe, où stationne, où réside une population que l'on souhaite toucher. Cela ne se réduit pas à quelques dispositifs aidés par l'État⁶⁸. Ça passe partout, la lecture, y compris par ce qui n'est pas reconnu comme la bibliothèque. Si nous arrivons à faire des réseaux de bibliothèques, ce qui vaut mieux que des bibliothèques isolées, à côté il reste encore beaucoup à faire.

La remarque d'une dépositaire, Madame Claude Boisset, responsable de la bibliothèque d'Omerville (Val d'Oise, 337 habitants) m'a beaucoup troublé. En 2000, le Conseil général du Val d'Oise avait réformé son Plan de développement de la lecture publique, en conditionnant notamment à une ouverture hebdomadaire minimale de quatre heures l'attribution de subventions aux bibliothèques publiques, ce qui est bédépistement correct. Madame Boisset nous a dit : « *vous soutenez les structures, pas la lecture* ». Cette phrase me paraissait si impossible à entendre que j'ai cru avoir entendu le contraire : « *Vous soutenez la lecture, pas les structures* ». Mais non, elle avait bien dit : « *vous soutenez les structures, pas la lecture* ». Et je pense que c'est une leçon qu'elle nous donne, et qu'en dehors des bibliothèques que nous avons bien défendues, il existe aussi d'autres réseaux où la bibliothèque publique normée ne

67 Anne Duquesne, « Les " nouvelles dessertes " : toucher les publics hors de la bibliothèque » , in : *Les missions des bibliothèques départementales : du modèle imposé au modèle libéré ? : Actes des journées d'étude de l'ADBDP, 12-13 novembre 2001*, ADBDP, 2003 [imprimé »].

68 Claudie Tabet, *La bibliothèque hors les murs* , Éd. du Cercle de la librairie, 1996, (Bibliothèques)

vit plus mais où il peut se passer encore quelque chose, où on peut encore contractualiser, fournir, à condition de savoir de quoi il s'agit, d'en être conscient, et éventuellement de le formaliser dans une politique, si nous ne savons pas légitimer autrement notre aide à nos yeux et/ou à ceux de la collectivité pour laquelle nous travaillons.

Dans un beau texte qu'il donna à la dernière livraison de la revue *Médiathèques publiques* et qu'il intitula *L'amour du métier*⁶⁹, Albert Ronsin résumait : « *Étonnante histoire qu'il faudra bien écrire un jour que celle qui a consisté, dans un premier temps, à donner sa place à la lecture publique dans la population [...] mais aussi au sein de la profession ! Le deuxième temps de cette histoire est celui de la transformation de la notion de lecture publique en celle de bibliothèque publique et ce ne fut pas une simple question de vocabulaire : il s'agissait rien moins que de substituer à la notion d'établissement de distraction et d'information celle d'établissement culturel de documentation au service de l'ensemble de la population tout entière. [...] Le troisième temps a été celui du passage de la bibliothèque publique à la médiathèque. »*

Osons ici proposer un quatrième temps : celui où l'effort normatif des sectoristes, des communalistes et de bien d'autres, ayant porté ses fruits, peut être dépassé, celui où le développement séparé des bibliothèques peut laisser la place à une reconnaissance mutuelle, à une association chaque fois que c'est possible, au pire à une concurrence lucide, des moyens de diffusion des supports de lecture, du son, de l'image fixe et animée... et des différents points d'accès à Internet.

Non qu'il ne faille encore et toujours, sur le terrain, vanter les mérites de la bibliothèque, en exposer les principes de fonctionnement, agir pour la création et le maintien d'emplois qualifiés. Mais nous pouvons désormais prêcher par l'exemple. Ainsi que l'annonçait Albert Ronsin, la médiathèque a conquis sa place dans la légitimité politique et l'opinion publique, et s'est déclinée dans tous les calibres, de la médiathèque rurale de pays à la « MAVR » (médiathèque d'agglomération à vocation régionale, figure contemporaine de la BMVR).

4.2. Fondements

Il est difficile de trouver des fondements à la bibliothèque publique. De l'intéressante intervention de François Dietsch⁷⁰ on retient l'idée que la recherche d'un fondement juridique est sans issue. Comme est sans issue la démarche analogique ou métaphorique, qui court tout au long du XX^e siècle, consistant à comparer la bibliothèque à l'instruction publique, devenue éducation nationale.

69 Albert Ronsin, « L'amour du métier », *Médiathèques publiques* n°71-72, automne 1988.

70 François Dietsch, « Bibliothèques départementales de prêt et missions de service public », in : *Les missions des bibliothèques départementales : du modèle imposé au modèle libéré ?*, op. cit.

La *Charte des bibliothèques*⁷¹ s'appuie très simplement sur les « *droits à la formation permanente, à l'information et à la culture reconnus par la Constitution* ». Et plus loin : « *La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires, pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société* ».

Quant au Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique⁷² de 1994, il commence ainsi : « *La liberté, la prospérité, le progrès de la société et l'épanouissement de l'individu sont des valeurs humaines fondamentales.* »

Contentons-nous de quelques textes fondateurs sans valeur juridique certes, mais pleins de sens. Référons-nous aussi aux discours de légitimation de l'action culturelle, encore que la lecture publique ne se réfère pas exclusivement à une problématique culturelle. Écoutons l'ancien ministre de la Culture Jacques Rigaud : « *Le fondement de l'action publique en faveur de la culture est politique au sens le plus élevé du terme. Le but de la politique culturelle est d'accomplir la République c'est-à-dire de donner à chacun, par un accès égal aux œuvres de l'esprit, la possibilité de se forger sa propre citoyenneté*⁷³. »

Ce rappel à des fondements, fussent-ils généraux et sans valeur juridique, a son importance. La lecture publique n'est pas une simple question de logistique et d'équipement : « *La bibliothèque devient [...] un lieu, un objet valorisé en soi, indépendamment de son contenu et de ses objectifs* » avertissait Anne-Marie Bertrand⁷⁴. Nous débouchons inévitablement sur la question des contenus, ce qu'on appelle aujourd'hui les politiques documentaires.

Un manuel à l'intention des BCP publié en 1955 par la Direction des Bibliothèques de France⁷⁵ s'ouvrait sur ces mots : « *Le rôle d'une bibliothèque n'est pas le développement de la lecture pour la lecture. Le but à attendre n'est pas seulement d'accroître le nombre des lecteurs et d'augmenter le nombre des livres prêtés, mais de donner à tous le goût du livre de qualité et de favoriser le développement de l'éducation et de la culture.* »

71 *Charte des bibliothèques* adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1096-charte-des-bibliotheques.pdf>.

72 Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique, 1994, <https://www.ifla.org/FR/publications/manifeste-de-l-ifla-unesco-sur-la-biblioth-que-publique-1994>.

73 Jacques Rigaud, *La décentralisation culturelle : rapport au ministre de la Culture et de la communication*, La Documentation française, 1990, p.210.

74 « La modernisation des bibliothèques municipales », op. cit.

75 *Manuel de la lecture publique rurale en France : organisation et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt et des services départementaux de lecture publique*, Ministère de l'Éducation nationale, Direction des Bibliothèques de France, 1955.

Un quart de siècle plus tard, Michel Bouvy écrivait⁷⁶ : « *Ou bien la bibliothèque est considérée comme une **institution éducative** contenant des ouvrages qui procurent aux lecteurs information et récréation, mais une récréation associée à une certaine dose d'imagination créatrice. La collection comprendra alors seulement des livres qui d'une manière ou d'une autre tendent au développement et à l'enrichissement de la vie. Ou bien la bibliothèque est considérée comme une **institution démocratique** dont les charges incombent à la communauté, chacun de ses membres pouvant prétendre y trouver ce qu'il souhaite lire. Il va sans dire que le bibliothécaire choisit et établit un certain compromis, et sa clientèle sera précisément le reflet de ce compromis.* » Et d'ajouter : « *Je penche personnellement pour la bibliothèque institution démocratique.* »

Voilà une façon comme une autre de poser les termes d'un débat qu'il conviendra de poursuivre.

4.3. Missions, objectifs, inégalité

J'ai été frappé par une remarque d'Anne-Marie Bertrand⁷⁷ : « *moi je ne sais pas ce que c'est que les missions, je ne connais que les objectifs.* » Puis je me suis rappelé la remarque d'un formateur, dans le cadre d'une session pour les cadres du Conseil général du Val d'Oise relative à la gestion en mode projet, selon laquelle une mission présente un caractère très général, tandis qu'un objectif, c'est un résultat que l'on peut effectivement atteindre, et qui porte donc sur le court ou le moyen terme.

A cette aune, l'égalité d'accès de tous à tout, c'est une mission. Ce n'est évidemment pas un objectif parce que nous ne l'atteindrons jamais. L'utilité des missions, c'est qu'elles peuvent être déclinées en objectifs.

Ce que manifestent les bibliothèques départementales décentralisées, dans toute la diversité des politiques et pratiques, existait déjà du temps de la gestion étatique : il n'y a pas d'égalité. Le rapport Vandevorde de 1982 dénonçait les inégalités criantes entre départements⁷⁸. Il y a également des inégalités au sein de chaque département.

Il y a des territoires, des communes où ça va plus vite que d'autres. C'est comme cela que les choses avancent. Acceptons les différences : c'est ce qui permet l'émulation, et finalement le mouvement.

76 Michel Bouvy, « Démocratie et choix des livres », *Médiathèques publiques* n°51, [décembre] 1979.

77 Cette remarque orale ne transparaît pas dans la version écrite de l'intervention : Anne-Marie Bertrand, « Les moyens des BDP : Évaluation de 1985 à 1995 », in : *Les missions des bibliothèques départementales : du modèle imposé au modèle libéré ?* ; op. cit.

78 *Les bibliothèques publiques en France : rapport au Premier ministre*, prés. par Pierre Vandevorde, Dalloz, 1982.

4.4. Réseautage⁷⁹

Le mot « réseau » prolifère dans la littérature bédépiste. Mais souvent dans une optique hiérarchique, ainsi que le révèle l'expression récurrente « tête de réseau ».

Or, un réseau, ça n'a pas de tête. Chaque élément est inséré dans une multiplicité de réseaux. Nos dépositaires sont aussi au centre de leurs réseaux, ils ont différents moyens pour avoir ce qu'ils veulent, et notamment la BDP. Si l'on se pense toujours comme une tête, on ne comprend pas quel est le point de vue de l'autre.

Et en définitive, le point de vue principal, c'est celui de l'utilisateur final, qui ne voit pas tant des réseaux que des points de service, et les utilise selon leur commodité et leur efficacité.

Revisitons les trois schémas présentés plus haut : la combinaison du modèle « hiérarchie » et du modèle « dispersion » représente une situation typique dans un département : la bibliothèque universitaire, la bibliothèque municipale du chef-lieu et la BDP agissent comme dans des mondes parallèles.

Certes nos tutelles sont différentes, n'ont pas toujours une appétence naturelle les unes pour les autres, peuvent s'ignorer ou rivaliser. Mais ces clivages sont également à l'œuvre dans le monde professionnel.

Avouons-le nous, notre profession est extrêmement cloisonnée, nous travaillons trop souvent chacun dans son coin. Et pourtant, il arrive que des établissements qui sont en principe de nature différente arrivent à coopérer très simplement. Décloisonnons-nous nous-mêmes : voilà un objectif.

Mais nous parlons du futur : il nous faut bien parler des nouvelles technologies dites encore « nouvelles », auxquelles on assimile trop souvent de façon réductrice les réseaux. Ce qui paraît clair c'est que vont progressivement se développer des ressources payantes en ligne. Les bibliothèques universitaires sont déjà dans cette problématique, les bibliothèques publiques vont y venir. Nous allons nous mettre à acquérir non des documents mais des accès.

Il appartiendra évidemment aux BDP de se poser la question de la fourniture d'accès aux établissements auxquels elles fournissent des documents. Voilà à la fois une prospective et un objectif à moyen terme.

4.5. État ?

« *N'attendez rien de l'État* » nous avait dit Jean-Yves Chamard, Vice-Président du Conseil général de la Vienne, en accueillant nos journées d'étude de novembre 1998⁸⁰.

79 Mot québécois.

80 Intervention de Jean-Yves Chamard aux journées d'étude de l'ADBBDP de 1998 : *Les BDP dans la société de l'information [actes inaccessibles en 2021]*. Cette remarque ne

Mais écoutons Pierre Moulinier dans sa *Décentralisation culturelle*⁸¹, fonctionnaire d'État que quelqu'un a qualifié de partisan du despotisme éclairé (c'est ce que nous sommes un peu tous, nous sommes des technocrates qui nous rêvons en conseillers du despote éclairé).

Pierre Moulinier dit que dans le domaine de la culture demeure l'État régalien (la loi), l'État gestionnaire de service, l'État redistributeur, l'État animateur.

Retenons pour notre part l'État redistributeur, car les subventions conditionnées par le respect de critères demeurent utiles. Mais ajoutons l'État évaluateur, l'État statisticien. Mais déjà nous voyons qu'à côté de l'État agissent les BDP coalisées.

L'ADBBDP aussi forme un réseau et il était intéressant hier d'entendre Annie Dourlent⁸² proposer un formulaire unique de statistiques pour les établissements que nous desservons, et peut-être que finalement ce seront les BDP mises en réseau qui réaliseront ce que l'État unitaire n'a pas fait.

Conclusion

« D'une certaine façon, on pourrait dire que l'ambition des BCP est de disparaître au profit d'un tissu suffisamment riche, suffisamment nourri de bibliothèques municipales » avait lancé Jean Gattégno en 1984⁸³. Cette phrase provocante pourrait être reformulée ainsi : l'ambition des départements peut être de contribuer au développement de réseaux de lecture adaptés aux territoires, en conservant pour leur part les activités, et seulement elles, de nature à aider les collectivités à améliorer effectivement les services rendus au public.

Soulignons ce paradoxe : au moment même où se manifeste avec éclat le décalage entre les territoires institutionnels et les autres, apparaît la nécessité pour la lecture publique de coller aux territoires institutionnels. Mais mouvants, dynamiques, multiformes. Car la lecture publique demeure pour l'essentiel objet de politique publique, et il appartient aux institutions territorialisées de rechercher une adaptation, jamais acquise et jamais achevée, aux territoires humains.

Il n'y a donc pas d'organisation possible de la lecture publique en dehors du cadre institutionnel démocratique. C'est aux collectivités territoriales de décider ensemble des meilleurs niveaux de gestion et des meilleures formules de

figure pas dans la version écrite de son intervention

81 *Politique culturelle et décentralisation* / Pierre Moulinier, CNFPT, 1995.

82 Annie Dourlent est directrice de la Bibliothèque départementale d'Ille-et-Vilaine, secrétaire adjointe de l'ADBBDP et responsable du groupe de travail Évaluation de l'ADBBDP. La présentation des travaux des groupes de travail de figure pas dans les actes des journées d'étude.

83 « Résumé de l'intervention de M. Jean Gattégno, directeur du Livre et de la lecture » [au congrès de l'ABF tenu à Reims], in : *Bulletin d'information* [de l'Association des bibliothécaires français], n°125, 4e trimestre 1984.

coordination et de centralisation. Ces formules sont diverses et échappent définitivement à tout schéma unitaire.

Pour terminer, je vais encore citer Michel Bouvy : « *Il faut choisir : faire la bibliothèque pour elle-même, objet de délectation pour son bibliothécaire ou la faire avant tout pour ses utilisateurs*⁸⁴. » Et Jean-Paul Gaschignard, directeur de la Bibliothèque du Cher, dans son avant-propos à un travail d'étudiant : « *Le tout premier enjeu, duquel tout découle, c'est le service rendu à la population du département, c'est le lecteur, nous devons partir du lecteur pour définir l'organisation du réseau, partir de ce projet de réseau pour définir le travail de la bibliothèque départementale*⁸⁵. »

Car le piège pour nous, si nous raisonnons, ce qui est souhaitable, en termes de management, de marketing public, de logistique, c'est de considérer que nos clients sont les dépositaires. Nos véritables clients, c'est le public. Et à partir de là nous utilisons les collectivités telles qu'elles sont et telles qu'elles évoluent, avec notre contribution, comme supports de la bibliothèque publique, qui n'est qu'une partie de la lecture publique et qui n'est qu'une partie de la question de la lecture.

Écoutons André Malraux quand il a inauguré la maison de la culture d'Amiens en 1966 : « *Maintenant Mesdames et Messieurs c'est à cela que je fais appel, il n'y aura pas de maison de la culture sur la base de l'État ni d'ailleurs de la municipalité, et [s'adressant à la foule amassée] la maison de la culture c'est vous. Il s'agit de savoir si vous voulez le faire ou si vous ne voulez pas*⁸⁶. »

– *Pour ma part je préfère me tourner résolument vers l'avenir !... Un monde nouveau se crée sous nos yeux : Demain, grâce aux extraordinaires progrès de la science, l'humanité libérée des servitudes matérielles pourra enfin se consacrer librement aux joies de l'esprit.*

– *Théorie séduisante mais qui, je le crains, vous fait voir " VOTRE " hypothétique FUTUR sous un jour un peu trop idyllique !... " MON PASSE ", lui, a au moins fait ses preuves !...*

– *Bah ! C'est avec un mépris appuyé que " MON FUTUR " jugera " VOTRE PASSÉ " ignorant et barbare !*

Edgar P.Jacobs,. Le piège diabolique (Les aventures de Blake et Mortimer)

84 Michel Bouvy, « Vues prospectives sur les bibliothèques publiques », in : *Lecture et bibliothèques*, n°13, janvier-mars 1970. Cet article est un commentaire de : Jürgen Eyssen, « Weniger Ideologie, mehr Wirtschaftlichkeit : Plädoyer für betriebswirtschaftliche Überlegungen in der Bücherei praxis », in : *Bücherei und Bildung*, n°2-3, février-mars 1970.

85 Anne Slomovici, *Les lecteurs d'un réseau départemental : enquête sur les lecteurs des lieux de prêt pour tous publics desservis par la bibliothèque départementale du Cher*, Conseil général du Cher, 1994.

86 Discours prononcé à l'occasion de l'inauguration de la Maison de la culture d'Amiens le 19 mars 1966, in : André Malraux, *La politique, la culture : Discours, articles, entretiens : 1925-1975*, Gallimard, 1996 (Folio essais).

Remerciements

J'ai découvert en préparant cette intervention que notre passé avait finalement bien des choses à nous dire, bien des visions que nous pouvons revisiter et réutiliser.

Je remercie différentes bibliothèques qui m'ont permis d'amasser cette documentation : le fonds professionnel de la bibliothèque départementale du Val d'Oise, la bibliothèque universitaire de Cergy-Pontoise, la bibliothèque de l'Essec, le centre de documentation de la Direction du Livre et de la lecture ; et aussi André Ansroul qui m'a fourni documents et idées.

[Site professionnel de Dominique Lahary](#) > [Dits et écrits](#) > [Interventions pour l'ADBDP](#)